

MARIE D' La Garde

ARRONDISSEMENT DE Créteil

De deux jours _____ an mil huit cent soixante-trois à _____ heure _____ du mois _____

ACTE DE MARIAGE de hypothèque, justice, Criménil

Agé de Vingt sept ans, né à La Garde département de Paris

le 24 du mois de juin mil huit cent _____

profession de Cultivateur domicilié à La Garde département de Paris

de Joseph Motin Criménil fils unique de Cultivateur

domicilié à La Garde département de Paris et de Marie Louise Criménil son épouse profession domestique à La Garde, le père et la mère en présence et consentant d'une part

Et de Monsieur Adèle Blere

Agée de Vingt quatre ans, née à La Garde département de Paris

le deux du mois de juin mil huit cent _____

profession d' ouvrière domiciliée à La Garde département de Paris

de Marie Louise Criménil de son époux Blere

et de Marie Louise Criménil son épouse profession domestique à La Garde, la mère en présence et consentant d'une part

Les actes préliminaires sont : 1° La publication du mariage faite publiquement

2° La lecture des dispositions des lois et règlements relatifs au mariage

3° La lecture de l'acte de mariage

4° La lecture de l'acte de mariage

5° La lecture de l'acte de mariage

6° La lecture de l'acte de mariage

7° La lecture de l'acte de mariage

8° La lecture de l'acte de mariage

9° La lecture de l'acte de mariage

10° La lecture de l'acte de mariage

11° La lecture de l'acte de mariage

12° La lecture de l'acte de mariage

13° La lecture de l'acte de mariage

14° La lecture de l'acte de mariage

15° La lecture de l'acte de mariage

16° La lecture de l'acte de mariage

17° La lecture de l'acte de mariage

18° La lecture de l'acte de mariage

19° La lecture de l'acte de mariage

20° La lecture de l'acte de mariage

21° La lecture de l'acte de mariage

22° La lecture de l'acte de mariage

23° La lecture de l'acte de mariage

24° La lecture de l'acte de mariage

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



C. Papault
F. L.

Et de même suite, sur _____ conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet _____

pour leurs époux, et le passeraient entre eux le mariage est déclaré qu'il _____ contrat de mariage, à la date du _____ du mois de _____ mil huit cent soixante _____ par devant M- _____ notaire à _____

département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Louise Blere et l'autre hypothèque justice Criménil

Le tout en présence de Antoine Haul Criménil domicilié à La Garde département de Paris agé de _____ profession de propriétaire non parent ni allié des futurs époux

De Charles Saugier domicilié à La Garde département de Paris agé de _____ profession de ouvrier non parent ni allié des futurs époux

De Joseph Pelacy domicilié à La Garde département de Paris agé de _____ profession de ouvrier non parent ni allié des futurs époux

Et de Joseph Criménil domicilié à La Garde département de Paris agé de _____ profession de propriétaire non parent ni allié des futurs époux

Après quoi Antoine Haul Criménil officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par lesquels _____

Antoine Haul Criménil
Charles Saugier
Joseph Pelacy
Joseph Criménil
Blere

Antoine Haul Criménil